

# RAPPORT ANNUEL 2018 ATC-CIT-ICNA

**Allocation Temporaire Complémentaire  
et du Complément Individuel Temporaire  
des Ingénieurs du Contrôle de la  
Navigation Aérienne**

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 10**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de l'ATC-ICNA portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

**III. LEXIQUE ..... 23**



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	4
<b>Gestion administrative</b> .....	5
<b>Indicateurs</b> .....	6
<b>Gestion financière</b> .....	7

### **PRESENTATION GENERALE**

L'allocation temporaire complémentaire (ATC - instituée par la loi n°97-1239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997, article 46) et le complément individuel temporaire (CIT - institué par la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 124) sont versés aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) radiés des cadres sous certaines conditions (loi n°89-1007 du 31 décembre 1989, article 6-1)

S'agissant du CIT,

- le décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016
- et l'arrêté du 27 décembre 2016 qui modifie l'arrêté du 4 décembre 1998

viennent compléter la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne :

- radiés des cadres par limite d'âge ou pour invalidité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- lorsqu'ils n'ont pas pu acquérir la durée des services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de pension.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 a créé le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire. Ce fonds est désormais nommé fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire et du complément individuel temporaire (décret n°98-1096 modifié par décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016).

La gestion de ce fonds est assurée par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, assisté d'un comité de suivi dont la composition, les attributions et le fonctionnement sont définis par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'aviation civile, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget.

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de représentants de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la Direction du budget, de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la Caisse des dépôts se réunit au moins une fois par an, afin d'examiner la gestion administrative, ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les modalités de la gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 16 septembre 2014 signée entre la DGAC et la Caisse des dépôts, qui a remplacé la convention du 5 février 1999.

Trois avenants à cette convention dont le n°3 signé en avril 2018 précisent les modalités de gestion comptable et financière suite à la création du Complémentaire Individuel Temporaire (CIT).

**FINANCEMENT DU FONDS**Allocation temporaire complémentaire (ATC)

Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369
2015	18 627 837	6 890 000		11 737 837
2016	20 059 008	8 240 000		11 819 008
2017	24 908 571	12 600 000		12 308 571
2018	20 441 506	7 700 000		12 741 506

\* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

Complément individuel temporaire (CIT)

La DGAC a réalisé 4 versements depuis 2015 afin de financer le CIT (4,7 M€ en 2015, 1,87 M€ en 2016, 1,8 M€ en 2017, 1,8 M€ en 2018).

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de solidarité de la Caisse des dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, et plus particulièrement au service de la gestion des pensions.

L'activité de l'unité « Gestion spécifique », en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations et pour certains ingénieurs, des compléments individuels temporaires.

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- à la préparation de la paie,
- à toutes les mises à jour nécessaires (rappels, retenues, etc...),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds, qui a également en charge l'organisation du comité de suivi

.

**INDICATEURS**

**Le nombre d'allocataires (nombre de paiements)**

Nombre d'allocataires au 31/12/2017 : 1 585

Entrées 2018 : 120 ➤ 116 Droits propres  
 ➤ 3 Droits dérivés  
 ➤ 1 remise en paiement après arrêt activité

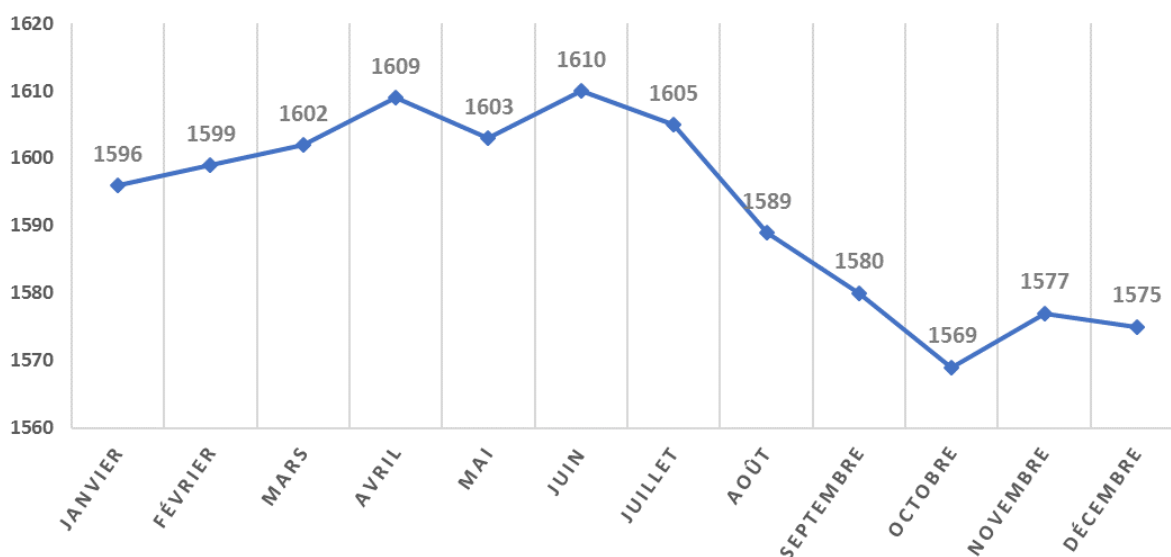
Sorties 2018 : 130 ➤ 9 Allocataires décédés  
 ➤ 1 Orphelin atteignant 21 ans  
 ➤ 120 Fin de droit

Nombre d'allocataires au 31/12/2018 : 1 575 (dont 3 allocataires en suspension de paiement, car en activité)

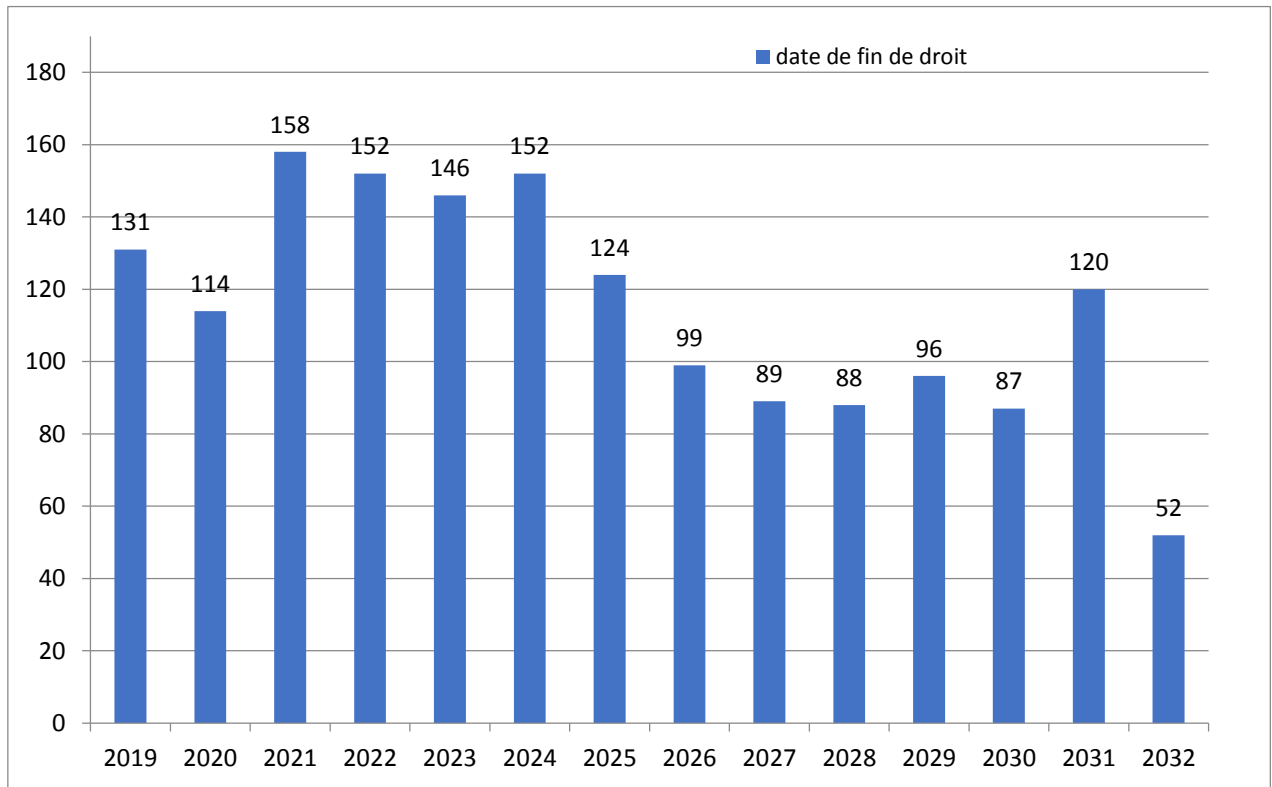
**Evolution mensuelle 2018**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept,	Oct,	Nov.	Déc.
1 596	1 599	1602	1609	1603	1610	1 605	1 589	1 580	1569	1 577	1 575

**ALLOCATAIRES ATC EN 2018**



## Prévisions de sortie du régime entre 2019 et 2032 :



### Complément individuel temporaire

Il a fait l'objet d'un paiement pour la première fois en 2018.  
13 ingénieurs ont pu en bénéficier.

## GESTION FINANCIERE

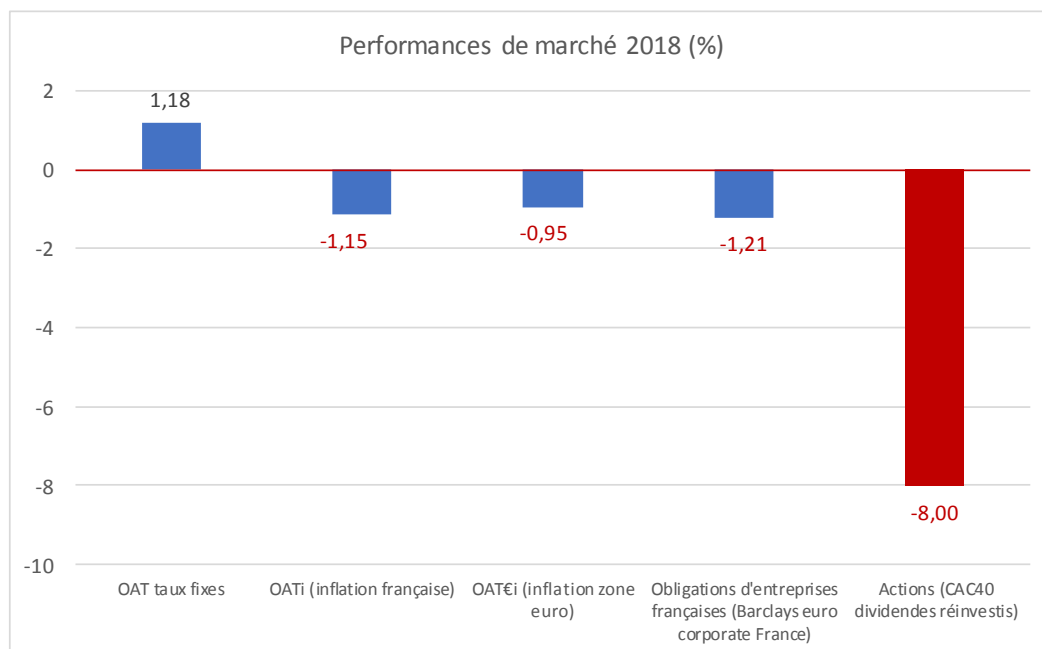
**Contexte des marchés financiers :** 2018 aura été l'année de la peur avec la matérialisation de risques déjà identifiés en 2017 tant du côté économique (normalisation de la politique monétaire aux États-Unis, réduction des achats de dettes souveraines par la BCE, fin du cycle de croissance dans les pays développés) que du côté politique (guerre commerciale sino-américaine, Brexit, élections italiennes et brésiliennes). D'autres risques moins attendus ont aussi joué un rôle déstabilisateur sur les marchés financiers (risques émergents, ralentissement de la zone euro, chute du prix du pétrole).

Dans ce contexte chahuté, seules les classes d'actifs « défensives » ont réussi à tirer leur épingle du jeu : en zone euro, à l'exception de la trésorerie, seuls les emprunts d'Etat à taux fixe (à l'exception notable de l'Italie) sont parvenus à rester dans le vert, et ce malgré des rendements actuariels historiquement bas.



Au sein des emprunts d'Etat de la zone euro, l'année aura été marquée par la crise politique italienne déclenchée en mai par l'élection d'un nouvel exécutif eurosceptique. Cette crise a trouvé son paroxysme au mois d'octobre à l'occasion du rejet par la commission européenne du projet de budget 2019 présenté par le gouvernement italien (le taux à 10 ans italien atteignant alors un sommet annuel de 3,7 %).

Du fait de la baisse (certes d'ampleur modérée) des taux d'intérêt sur l'année, les marchés obligataires du « cœur » de la zone euro affichent de modestes performances positives (mais largement supérieures à celles des marchés actions). La forte chute des anticipations d'inflation au cours du dernier trimestre a en revanche entraîné les obligations indexées sur l'inflation en territoire négatif (première sous-performance par rapport aux taux fixes depuis quatre ans) :



### Portefeuille d'actifs financiers du fonds ICNA

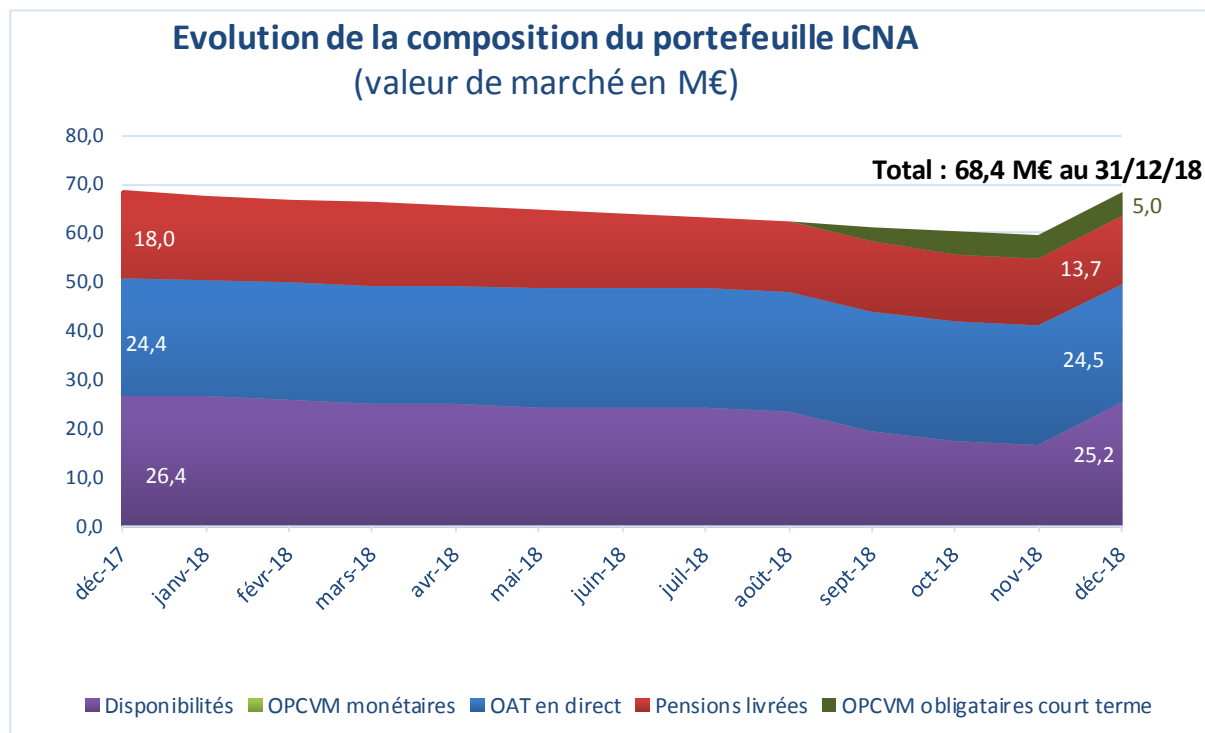
Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours très bas, la gestion des actifs du fonds ICNA est restée prudente.

Compte tenu du cadre de placement du fonds et de conditions peu rémunératrices sur les marchés obligataires, aucun nouvel achat d'emprunt d'Etat n'a été réalisé en 2018. Ainsi, la valeur de la poche « OAT en direct » est restée très stable sur l'année (la bonne tenue des obligations à taux fixe compensant la performance négative des titres indexés sur l'inflation). Le service gestionnaire proposera à la DGAC de se repositionner à l'achat quand les rendements seront plus attractifs.

Parallèlement, la valeur des positions en pensions livrées a baissé progressivement (arrivée à échéance de certaines opérations et non réinvestissement des liquidités dégagées), les dernières arrivant à échéance en 2022.

Afin de pallier la quasi-absence de rendement sur les emprunts d'Etat, une première position sur des obligations privées a été initiée en septembre (3 M€) au travers d'un OPCVM obligataire court terme (investissement conforme au cadre de placement inscrit dans la dernière convention de gestion).

Dans un contexte de marché d'aversion au actifs risqués, cette position a été renforcée au début du dernier trimestre afin de profiter d'une hausse des rendements sur les obligations privées.





---

---

<b>Bilan</b> .....	11
<b>Compte de résultat</b> .....	13
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	14
<b>L'annexe comptable</b>	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture .....	15
Principes, règles et méthodes comptables.....	16
Notes sur le bilan .....	17
Notes sur le compte de résultat.....	20
Affectation du résultat .....	21
<b>L'audit des comptes</b> .....	22

**BILAN ACTIF**

(en euros)

ACTIF	2018			2017
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>36 745 532</b>	<b>284 576</b>	<b>36 460 956</b>	<b>40 215 075</b>
OAT indexées inflation (OATI)	5 972 681	284 576	5 688 105	5 848 643
Intérêts courus s/OATI	28 640		28 640	28 050
Prime d'indexation capital OATI	196 785		196 785	85 140
OAT démembrées	17 469 059		17 469 059	17 469 059
Intérêts courus s/OAT démembrées	438 007		438 007	290 755
Titres pris en Pensions livrées LT	7 735 174		7 735 174	10 980 804
Intérêts courus s/Pensions livrées LT	4 905 186		4 905 186	5 512 624
<b>TOTAL I</b>	<b>36 745 532</b>	<b>284 576</b>	<b>36 460 956</b>	<b>40 215 075</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances et comptes rattachés</b>	<b>1 107 190</b>		<b>1 107 190</b>	<b>1 294 806</b>
Titres pris en Pensions livrées CT	72 352		72 352	110 260
Intérêts courus s/Pensions livrées CT	1 473		1 473	2 241
Produits à recevoir DGAC	1 009 495		1 009 495	1 024 173
Oppositions et retenues	335		335	535
Pension arrérages indus versés	1 645		1 645	823
Avoir frais administratifs CDC	21 855		21 855	156 739
Rembt contrib. calédonienne solidarité	36		36	36
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>5 000 082</b>	<b>28 337</b>	<b>4 971 745</b>	<b>0</b>
Fonds Communs de Placement	5 000 082	28 337	4 971 745	
<b>Disponibilités</b>	<b>25 238 329</b>		<b>25 238 329</b>	<b>26 394 767</b>
Banque	25 238 329		25 238 329	26 394 767
<b>TOTAL II</b>	<b>31 345 600</b>	<b>28 337</b>	<b>31 317 263</b>	<b>27 689 574</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II )</b>	<b>68 091 132</b>	<b>312 913</b>	<b>67 778 219</b>	<b>67 904 648</b>

*(en euros)*

PASSIF	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Report à nouveau	59 394 523	54 992 036
Résultat de l'exercice	(1 830 818)	4 402 486
<b>TOTAL I</b>	<b>57 563 705</b>	<b>59 394 523</b>
<b>Dettes et comptes rattachés</b>	<b>226 554</b>	<b>1 386 887</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 172	1 260
Charges à payer sur prestations CIT	53 878	1 246 761
Charges à payer commission de conservation	179	
Cotisations sociales à reverser	167 721	138 136
Autres dettes	1 604	730
<b>TOTAL II</b>	<b>226 554</b>	<b>1 386 887</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>9 987 960</b>	<b>7 123 239</b>
Produits perçus d'avance	9 987 960	7 123 239
<b>TOTAL III</b>	<b>9 987 960</b>	<b>7 123 239</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>67 778 219</b>	<b>67 904 648</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT**

(en euros)

	2018	2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Financement principal</b>	<b>19 376 785</b>	<b>25 288 020</b>
Contribution DGAC (ATC)	20 441 506	24 908 571
Contribution DGAC (CIT)	(1 064 721)	379 449
<b>Autres produits</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Divers autres produits gestion courante	2	2
<b>TOTAL I</b>	<b>19 376 787</b>	<b>25 288 023</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Prestations</b>	<b>21 397 760</b>	<b>21 196 870</b>
Allocation Temporaire Complémentaire (ATC)	22 462 481	20 817 421
Complément Individuel Temporaire (CIT)	(1 064 721)	379 449
<b>Autres charges techniques</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Divers autres charges gestion courante	2	3
<b>Frais de gestion</b>	<b>391 079</b>	<b>413 407</b>
Frais administratifs CDC	389 879	411 734
Autres frais de gestion	1 200	1 673
<b>TOTAL II</b>	<b>21 788 840</b>	<b>21 610 280</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>(2 412 053)</b>	<b>3 677 742</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus sur pensions livrées court terme	3 713	5 544
Revenus sur pensions livrées long terme	444 434	568 120
Revenus des OAT indexées	63 065	61 686
Prime d'indexation du capital - OAT indexées	111 645	63 617
Prime de remboursement - OAT démenbrées	147 252	144 783
Reprises sur dépréc. Immobilisations financières		15 778
<b>TOTAL III</b>	<b>770 110</b>	<b>859 527</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotation aux dépréciations	188 875	123 031
Charges nettes cessions FCP		5 263
Charges nettes cessions SICAV		6 489
<b>TOTAL IV</b>	<b>188 875</b>	<b>134 783</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( III- IV )</b>	<b>581 236</b>	<b>724 744</b>
<b>RESULTAT COURANT ( I - II ) + ( III )</b>	<b>(1 641 943)</b>	<b>4 537 269</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III )</b>	<b>20 146 897</b>	<b>26 147 550</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV )</b>	<b>21 977 715</b>	<b>21 745 063</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 830 818)</b>	<b>4 402 486</b>

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET DU RESULTAT***(en euros)*

	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	51 085 179	52 232 493	52 954 959	54 992 036	59 394 523
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	1 147 314	722 466	2 037 077	4 402 486	(1 830 818)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>52 232 493</b>	<b>52 954 959</b>	<b>54 992 036</b>	<b>59 394 523</b>	<b>57 563 705</b>

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

➤ **Complément individuel temporaire (CIT)**

La loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, prévoyant à l'article 124 la création d'un complément individuel temporaire (CIT) au profit des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), a été complétée par le décret n°2016-1892 et l'arrêté du 27 décembre 2016.

A la date de clôture des comptes, treize dossiers concernant les entrants 2012-2016 ont été transmis en 2018 pour la première fois depuis le début du dispositif, et ont donné lieu à des versements auprès des bénéficiaires pour 0,1 M€.

Les estimations de charges à payer constatées jusqu'à alors ont été revues à partir de nouveaux éléments transmis par la DGAC, avec une variation de -1,2 M€ par rapport au 31/12/2017 (coût moyen et nombre de bénéficiaires moins importants que l'estimation initiale).

Le montant des produits constatés d'avance a également été revu et tient compte des charges payées et réestimées et des versements encaissés au titre du CIT (10,2 M€) dont 1,8M€.

➤ **Convention de gestion administrative et financière**

Un avenant portant sur la politique de placement du fonds a été signé en avril 2018, autorisant des placements de titres de créances émis par des entreprises via des fonds d'investissement. Deux placements ont été réalisés durant l'exercice pour un montant total de 5 M€.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.



---

---

**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**I - Principes comptables**

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire et du Complément Individuel Temporaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-CIT-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-CIT-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

**II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

Placements financiers

Les investissements financiers réalisés par la CDC pour le compte du fonds sont effectués sous forme de pensions livrées et, à compter de 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en Immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du Fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

L'avenant signé en avril 2018 autorise également des placements dans des titres de créances émis par des entreprises via des fonds d'investissement.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-CIT-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée en 2014 par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % H.T. du montant des prestations ATC versées et de 0,30 % H.T. de l'encours défini comme la moyenne des 12 dernières valorisations de marché en fin de mois du portefeuille d'actifs financiers (emprunts obligataires, titres pris en pension, et OPCVM monétaires). Les contrats de pensions livrées sont évalués sur la base des revenus capitalisés linéairement pour le calcul de l'encours.

Cette rémunération est payable en 2 acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le reliquat à payer ou à recevoir, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est régularisé sur l'exercice suivant.

LES COMPTES ANNUELS  
L'ANNEXE COMPTABLE

**NOTES SUR LE BILAN**

Immobilisations financières

(en euros)

Intitulés	Valeur brute au début de l'exercice	Achats	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Obligations</b>	<b>23 441 740</b>			<b>23 441 740</b>
OAT indexées inflation	5 972 681			5 972 681
OAT démembrées	17 469 059			17 469 059
<b>Pensions livrées long terme</b>	<b>10 980 804</b>		<b>3 245 630</b>	<b>7 735 174</b>
<b>Intérêts courus non échus</b>	<b>5 831 429</b>			<b>5 371 833</b>
sur OAT indexées inflation	28 050			28 640
sur OAT démembrées	290 755			438 007
sur pensions livrées LT	5 512 624			4 905 186
<b>Prime d'indexation capital OATI</b>	<b>85 140</b>			<b>196 785</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 339 113</b>			<b>36 745 532</b>

Le montant total des immobilisations financières brutes s'élève à 36,7 M€ à la clôture de l'exercice contre 40,3 M€ en 2017, soit une variation de -9 % qui provient essentiellement des 4 pensions livrées arrivées à échéance en 2018 :

- 0,5 M€ début de pension 2005
- 0,7 M€ début de pension 2008
- 1 M€ début de pension 2010
- 1 M€ début de pension 2012.

*Obligations*

(en euros)

Intitulés	Valeur bilan	Coupons courus	Prime d'indexation	Prime de remboursement des obligations (étalement)	Valeur de marché	PV / MV latentes
Code valeur						
<b>Obligations</b>	(1)	(2)	(3)		(5)	(5)-(1)-(2)-(3)
OAT indexées inflation	<b>5 972 681</b>	<b>28 640</b>	<b>196 785</b>		<b>5 913 530</b>	<b>(284 576)</b>
FR0010050559	2 957 210	26 173	110 544		2 839 195	(254 733)
FR0012558310	3 015 471	2 466	86 241		3 074 335	(29 843)
OAT démembrées	(1)			(4)	(5)	(5)-(1)-(4)
OAT démembrées	<b>17 469 059</b>			<b>438 007</b>	<b>18 535 568</b>	<b>628 502</b>
FR0010810002	3 072 627			97 127	3 307 484	137 730
FR0010809871	2 309 436			46 533	2 425 872	69 903
FR0010809921	7 087 358			183 981	7 548 750	277 411
FR0010810218	4 999 639			110 366	5 253 462	143 457
<b>TOTAL</b>	<b>23 441 740</b>	<b>28 640</b>	<b>196 785</b>	<b>438 007</b>	<b>24 449 098</b>	<b>343 926</b>

Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

## LES COMPTES ANNUELS

### L'ANNEXE COMPTABLE

#### . Pensions livrées

Les intérêts courus, soit 4,9 M€, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2018.

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS EN PENSION	VALORISATION LINEAIRE	INTERETS COURUS
Début pension	Date échéance			
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	7 889 261	3 183 786
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	3 997 181	1 490 797
05/01/2009	31/01/2019	167 046	236 649	69 603
05/01/2009	31/01/2020	170 439	244 201	73 762
05/01/2009	31/01/2022	185 830	273 068	87 238
<b>TOTAL</b>		<b>7 735 174</b>	<b>12 640 360</b>	<b>4 905 186</b>

#### Créances et comptes rattachés :

#### . Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

(en euros)

PENSIONS LIVREES COURT TERME		MONTANT MIS EN PENSION	VALEUR FINALE	INTERETS COURUS à recevoir du 01/07/2018 au 31/12/2018
Début de pension	Échéance			
29/06/2018	28/06/2019	3 090	3 217	63
02/07/2018	29/06/2019	69 261	72 080	1 410
<b>TOTAL</b>		<b>72 352</b>	<b>75 297</b>	<b>1 473</b>

#### . Produits à recevoir DGAC

Un versement de 1 M€ a été reçu de la DGAC début janvier 2019 au titre du financement 2018.

#### . Valeurs mobilières de placement

Elles correspondent à des OPCVM d'obligations d'entreprises, nouveau type de placement autorisé depuis 2018.

(en euros)

Intitulés	Valeur au début de l'exercice 01/01/2018	Opérations exercice		Valeur à la fin de l'exercice 31/12/2018	Valeur de marché	PV / MV latentes
		Achats	Ventes			
Fonds Communs de Placement Obligations emprunts privés CT		5 000 082		5 000 082	4 971 745	-28 337
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 000 082</b>	<b>0</b>	<b>5 000 082</b>	<b>4 971 745</b>	<b>-28 337</b>

Les entrées des OPCVM et des SICAV sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré. Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

## LES COMPTES ANNUELS

### **L'ANNEXE COMPTABLE**

---

---

#### Capitaux propres

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds. Les capitaux propres s'élèvent à 57,6 M€ en intégrant le résultat 2018 de -1,8M€.

#### Dettes et comptes rattachés

Les charges à payer sur prestations CIT de 0,1 M€ correspondent à une réestimation des prestations au 31/12/2018 (égale au nombre de dossiers estimés par la DGAC et au montant moyen s'élevant à 2 244,90 € des prestations déjà payées par le fonds).

Les cotisations sociales du mois de décembre 2018, d'un montant total de 0,2 M€ ont été reversées à l'URSSAF en janvier 2019.

#### Compte de régularisation

La somme de 10 M€ comptabilisée en produits perçus d'avance correspond à la contribution de la DGAC pour le financement du CIT au titre des années futures, soit 10,2 M€ de financement versé moins 0,2 M€ de prestations à payer.

LES COMPTES ANNUELS  
**L'ANNEXE COMPTABLE**

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Financement principal

Ce compte enregistre :

- les contributions versées par la DGAC au titre de l'ATC (20,4 M€)
- le financement du CIT (-1,1 M€) dont 0,1 M€ comptabilisé au titre de 2018 et -1,2 M€ au titre des années antérieures.

(en euros)

Versements pour l'ATC		
Date	Montant	Période
08/02/2018	1 026 078	janvier
08/02/2018	46 279	janvier
07/03/2018	1 032 892	février
13/03/2018	45 435	février
06/04/2018	1 021 802	mars
10/04/2018	44 770	mars
04/05/2018	1 017 462	avril
09/05/2018	44 577	avril
05/06/2018	1 011 661	mai
07/06/2018	45 837	mai
05/07/2018	1 004 175	juin
06/07/2018	46 061	juin
03/08/2018	1 009 903	juillet
07/08/2018	43 441	juillet
05/09/2018	1 015 720	août
11/09/2018	43 906	août
04/10/2018	1 010 283	septembre
09/10/2018	44 398	septembre
08/11/2018	1 007 554	octobre
06/12/2018	44 407	octobre
06/12/2018	1 033 705	novembre
13/12/2018	7 700 000	novembre
18/12/2018	45 698	novembre
24/12/2018	45 965	décembre
04/01/2019	1 009 495	décembre produit à recevoir
<b>TOTAL</b>	<b>20 441 506</b>	

(en euros)

Financement du CIT		
Date	Montant	Période
13/12/2018	1 800 000 (1 734 898) <b>65 102</b> (1 129 823)	Versement de la DGAC dont produits perçus d'avance <b>Financement au titre de 2018</b> régularisation sur exercices antérieurs
<b>TOTAL</b>	<b>(1 064 721)</b>	

## LES COMPTES ANNUELS

### L'ANNEXE COMPTABLE

---

---

#### Prestations

Le total des prestations s'élève à 21,4 M€ dont 22,5 M€ pour l'ATC et -1,1 M€ pour le CIT.

Leur variation de 0,2 M€ par rapport à 2017 s'explique par :

- la hausse de 1,6 M€ des prestations ATC, due à la revalorisation du montant de l'allocation complémentaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (150 % pendant les deux premières années de perception de l'allocation contre 118 % auparavant)
- la baisse de 1,4 M€ des prestations CIT, dont 1,2 M€ concerne la réestimation des charges à payer sur exercices antérieurs.

#### Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 0,4 M€ dont 99 % de frais administratifs et 1 % de frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers.

La variation des frais administratifs de - 0,02 M€ provient du calcul réalisé sur les prestations ATC (+0,02 M€) et sur les encours moyens des actifs valorisés (-0,04 M€).

#### Produits financiers

Leur montant de 0,8 M€ correspond :

- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 3713 € (dont 1 473 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées à échéance du mois de juin 2018) ;
- aux revenus des titres pris en pension livrée long terme pour 444 434 € (dont 40 243 € correspondant aux intérêts 2018 sur les quatre pensions livrées long terme arrivées à échéance dans l'année et 404 191 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées long terme détenues par le fonds au 31 décembre 2018) ;
- aux revenus des OAT indexées pour 63 065 € ;
- aux primes sur OAT indexées et démembrées pour 321 962 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat déficitaire de l'exercice 2018, soit 1,8 M€, sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations sur les comptes individuels de l'ATC ICNA**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

A la Direction des Retraites et de la Solidarité  
ATC ICNA  
5, rue du Vergne  
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et des Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC ICNA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les Comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC ICNA au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Cyrille Dietz



Pascal Parant    François Lembezat



- ATC : Allocation Temporaire Complémentaire.
- CDC : Caisse des dépôts et consignations
- CFE : Caisse des français à l'étranger.
- CIT : Complément Individuel Temporaire.
- DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.
- FCP : Fonds Communs de Placement.
- ICNA : Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.
- ISQ : Indemnité Spéciale de Qualification.





Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

[retraitesolidarite.caissedesdepots.fr](http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr)

Tél. : 05 56 11 41 23